

RAPPORT DU DÉLÉGATAIRE

MULTI-ACCUEIL « CRECHE FLORA TRISTAN »

ACTIVITÉ 2025

SOMMAIRE

1	PRÉSENTATION DU SERVICE DÉLÉGUÉ	3
1.1	Présentation du rapport	3
1.2	Caractéristiques du contrat	3
1.3	Les ressources humaines affectées au service	5
1.4	Les moyens matériels utilisés	6
1.5	Les contrats de maintenance	8
2	LES INDICATEURS D'EXPLOITATION	9
2.1	L'activité	9
2.2	Tarification	11
2.3	Analyse de l'activité	16
2.4	Faits marquants de l'année	18
2.5	l'accueil des stagiaires	20
2.6	la formation des professionnels	20
3	LES INDICATEURS DE QUALITÉ DU SERVICE	22
3.1	Mode de pilotage de la délégation	22
3.2	Qualité des prestations proposées	22
4	LES COMPTES DE LA DÉLÉGATION	26
4.1	Méthodes et éléments de calcul	26
4.2	Éléments du compte de résultat	27
4.3	Compte de résultat	28

1 PRÉSENTATION DU SERVICE DÉLÉGUÉ

1.1 PRÉSENTATION DU RAPPORT

Par délibération en date du 24 juin 2024, la mairie a décidé de reconfier la gestion de la crèche « Flora Tristan » à l'association Léo Lagrange Petite Enfance dans le cadre d'une Délégation de Service Public.

Le rapport du délégataire couvre la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.

1.2 CARACTÉRISTIQUES DU CONTRAT

La Commune de BERCK SUR MER a décidé de confier à Léo Lagrange PETITE ENFANCE la gestion et l'exploitation de l'EAJE "FLORA TRISTAN" situé 52 RDC RUE Victor Ménard Exupéry 62600 BERCK.

La convention a pris effet au 1^{er} septembre 2024, elle est conclue pour 56 mois, soit jusqu'au 31 août 2028.

L'EAJE "FLORA TRISTAN" est un établissement petite enfance, il possède une capacité d'accueil de 30 places pour des enfants âgés de 10 semaines à 4 ans et 6 ans si PAI « porteur de handicap », augmenté à 33 places en mai 2025 suite à un emménagement dans une structure neuve.

Il accueille les enfants de l'AP/HP, du CHAM, du SRIAS et des habitants de la ville de BERCK/MER et de la CA2BM.

Il veille à la santé, à la sécurité et au bien-être des enfants qui lui sont confiés, ainsi qu'à leur développement.

Il concourt à l'intégration sociale des enfants ayant un handicap ou atteints de maladie chronique.

Enfin, il apporte soutien aux parents afin que ceux-ci puissent concilier leur vie professionnelle et leur vie familiale.

L'EAJE concrétise la volonté de la Commune d'assurer et d'améliorer son **offre en direction de la petite enfance et de la famille** en mettant à disposition un service d'accueil de qualité et d'associer les familles dans une dynamique d'accompagnement et de soutien.

Le délégataire assure les missions suivantes :

- La gestion des services, des locaux et équipements mis à sa disposition.
- La gestion technique administrative et financière de l'équipement.
- L'accueil des usagers, la garantie de leur sécurité et l'organisation et la coordination des activités proposées.

LE SERVICE

La crèche « Flora Tristan » est située à Berck Sur Mer à 10 minutes à pied de la plage, elle est facilement accessible avec des places attribuées sur le parking.

Au sein de la ville, il y a également 2 Multi Accueil ainsi qu'une crèche familiale. Les places entre ces établissements d'accueil du Jeune Enfant sont réparties lors des 3 commissions calendaires ou les directrices y assistent pour donner leurs besoins en contrat.

La structure d'accueil est prioritairement ouverte aux familles résidant sur la ville de Berck et la CA2BM (Communauté d'Agglomération des 2 baies en Montreuillois), ainsi que des places réservées et subventionnées par des hôpitaux et le gouvernement.

- 17 places Ville et CA2BM, augmentées à 20 au mois de mai 2025.
- 7 places AP/HP (Assistance publique des Hôpitaux de Paris).
- 5 places CHAM (Centre hospitalier de l'arrondissement de Montreuil sur mer).
- 1 place SRIAS (section régionale interministérielle d'action sociale).

LES MODALITÉS PRATIQUES

Les enfants de 2 mois et demi à 4 ans peuvent fréquenter l'EAJE « Flora Tristan », dans les conditions prévues au règlement :

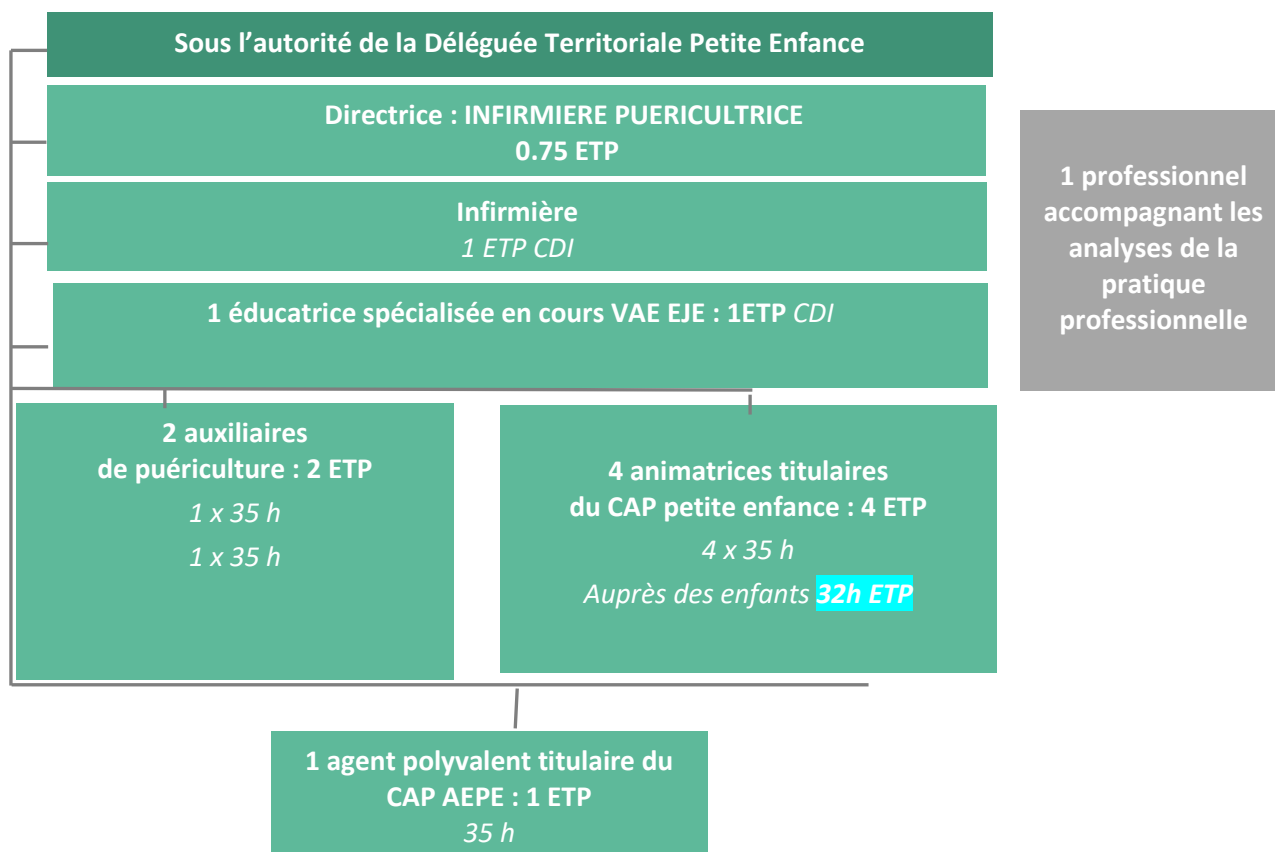
- Capacité d'accueil : **33** places d'accueil avec un agrément modulé à **13** places de 7h30 à 8h30 et de 17h à 18h
- Horaires d'ouverture : de 7h30 à 18h
- Jours d'ouverture : du lundi au vendredi.
- Nombre de jours d'ouverture : Environ 227 et par rapport au déménagement en 2025, 218
- Fourniture et service des repas aux enfants tous les jours d'ouverture.

1.3 LES RESSOURCES HUMAINES AFFECTÉES AU SERVICE

1.3.1 ORGANIGRAMME DU PERSONNEL DU DÉLÉGATAIRE

L'équipe pédagogique est salariée de Léo Lagrange Petite Enfance sauf la directrice en mise à disposition du CHAM et RSAI à 25% pour la ville de Berck sur mer.

La Convention Collective appliquée est la Convention Collective ECLAT.



Au sein de l'équipe pluridisciplinaire, nous avons également une psychomotricienne et un pédiatre.

L'ensemble du personnel n'est pas en contrat à durée indéterminée.

Nous sommes en recrutement, d'une Educatrice de jeunes enfants.

Le nombre total d'ETP est 9.75.

1 salariée pour 5 non marchants et 1 pour 8 marchants.

MOUVEMENTS DU PERSONNEL :

- Une animatrice a effectué une formation AP avec transi-pro retour fin décembre 2025.
- Une auxiliaire est en arrêt de travail depuis septembre 2023 donc des CDD de remplacement.
- L'agent polyvalent en arrêt puis en congé maternité du 3 enfant remplacé à partir du mois de janvier jusque décembre.
- Licenciement d'une animatrice en Mai 2025.

1.3.2 CONDITIONS DE TRAVAIL

La Convention Collective ECLAT est appliquée au sein de la structure.

Le planning du personnel de l'équipe est basé sur un roulement sur 3 semaines et un nombre d'heures annuel effectué pour un temps plein de 1 519 H.

A l'ouverture de la crèche, il y a un R1 et un R2 à 7h30 et également à la fermeture à 18h.

La durée effective de la pause méridienne est de 1 heure pour toute l'équipe en fonction des horaires d'arrivées et échelonnées en 4 créneaux de 2 à 3 personnes.

Le personnel à temps plein bénéficie de 5 jours de RTT par an et 30 CP.

Le personnel dispose d'un vestiaire, de 2 WC, d'une salle de pause et de réunion.

Dans les précédents locaux, le personnel disposait d'une place de parking et lors du déménagement les nouveaux locaux ne prévoyant pas de places, une convention a été établie avec l'AP/HP dont nous sommes voisins, ainsi le personnel peut toujours stationner son véhicule dans les mêmes conditions que précédemment.

1.4 LES MOYENS MATÉRIELS UTILISÉS

1.4.1 L'ÉQUIPEMENT

La crèche « Flora Tristan » existe depuis 1983 et déménagement au mois de mai dans une nouvelle structure neuve à environ une centaine de mètres de l'ancienne. La superficie est de 383.63 m² et de 139 m² d'espaces extérieurs.

1.4.2 LES LOCAUX

Le multi-accueil comprend :

● **L'unité des bébés, moyens (10 semaines à 16 mois environ), composée de :**

- 1 espace de vie pour les bébés et les moyens avec 2 espaces de jeux.
- 1 espace biberonnerie
- Nous disposons de deux fauteuils d'allaitement à disposition des parents.
- 1 salle de change avec WC pour le personnel.
- 1 dortoir de 12 lits.

● **L'unité des moyens, grands (16 mois environ à 4 ans), composée de :**

- 1 espace de vie aménagé avec des espaces de jeux ainsi que des tables et chaises adaptées pour les moyens et les grands.
- 1 salle de change avec 2 plans de change avec un escalier intégré et 5 WC.
- 2 dortoirs de 14 lits.
- Un coin terrasse avec un accès sur l'espace de vie. En prévision aménagement d'un espace jardinage.

● **D'autres espaces utilisés pour l'accueil des enfants dont :**

- Une salle de motricité équipée d'une structure de motricité, d'un toboggan, table de jeux, un coin lecture, un coin bébé, une cabane acoustique, etc...
- Une salle SNOEZELEN
- Un jardin, avec une structure petite enfance au centre et un revêtement adapté autour de celle-ci.
- Un coin terrasse avec une pergolas dans le jardin.

● **Un espace administratif composé de :**

- Un bureau pour la directrice.
- Une pièce « archives ».

● **D'autres espaces annexes :**

- Une cuisine.
- Une buanderie.
- Un local d'entretien.
- Réserve de matériels et couches.
- Une salle du personnel avec 2 vestiaires homme ou stagiaire et femme.
- Un hall d'entrée avec un espace poussettes ou cosy, un tableau d'affichage et tablette de pointage.
- Un hall d'accueil avec 2 tableaux d'affichage à destination des familles. Un coin bébé, un coin grand avec un banc adapté pour les plus grands, chaque enfant a un casier nominatif.
- Également dans l'accueil, des toilettes aux normes handicapées avec une table de change murale.

Par rapport à la DSP, la mairie est propriétaire du bâtiment et des équipements, exonération d'un loyer et un inventaire a été effectué.

1.4.3 LES INVESTISSEMENTS ET TRAVAUX

LES INVESTISSEMENTS

Léo Lagrange Petite Enfance a investi dans :

- Un PC portable, un téléphone portable,
- Tablette pour les pointages,
- Une imprimante,
- Le matériel l'espace sensoriel dont une tour lumineuse des fibres optiques.

LES TRAVAUX ET RÉPARATIONS

Léo Lagrange a fait aucuns travaux

1.5 LES CONTRATS DE MAINTENANCE

Le logiciel utilisé pour la gestion des familles est Noé jusque août puis I Noé de la société AIGA. Il est régulièrement mis à jour et permet à la directrice de gérer les inscriptions et les factures. La maintenance est assurée par téléphone en direct avec les conseillers du logiciel car Léo Lagrange a un contrat d'assistance avec la société AIGA.

Pour la ligne téléphonique et la communication Internet, le délégataire fait appel à VDCOM et le portable professionnel SFR.

Vous trouverez ci- dessous un tableau récapitulatif des contrats d'entretien et de maintenances :

ENTRETIEN ET MAINTENANCE	
OBJET	PRESTATAIRE
VMC	THERMOCLIM
Climatisation	THERMOCLIM
Alarme anti-intrusion	OPALE INCENDIE
Extincteurs, alarme incendie	OPALE INCENDIE
Visiophone, interphone	SPEEDELEC
Entretien centrale téléphonique	LEO LAGRANGE
Informatique	LEO LAGRANGE
Vérification Jeux intérieurs et extérieurs	SPORTEST
Prélèvements eaux et surfaces	
Grand Nettoyage annuel (sols, vitres, plafonds, bouches d'aération...)	A prévoir
Vérifications installations et dispositifs techniques et de sécurité	QUALICONSLT
QUALITE DE L'AIR	QUALICONSLT
ENTRETIEN JARDIN	IDEES VERTES

2 LES INDICATEURS D'EXPLOITATION

2.1 L'ACTIVITÉ

2.1.1 SERVICE PROPOSÉ

Il est ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 18h pour les enfants en accueil régulier ou occasionnel, soit une amplitude de 10.50 heures.

L'agrément PMI a été délivré 07.05.2025 pour une modification de l'agrément suite à un déménagement et une extension à 33 places.

LA STRUCTURE A POUR OBJECTIF DE :

- Veiller à conforter la qualité des pratiques locales, c'est-à-dire permettre l'égalité d'accès des familles aux différents modes d'accueil, favoriser les continuités d'accueil (fratrie, relais périscolaires...).
- Coordonner les pratiques sur le territoire, harmoniser les fonctionnements, favoriser la complémentarité des accueils afin d'améliorer la couverture des besoins des familles.
- Améliorer l'information des familles, asseoir le lien avec elles afin d'agir dans un cadre éducatif concerté.
- Apporter une attention spécifique aux enfants et aux parents en situation de fragilité notamment ceux en situation de handicap, par un soutien à leurs démarches administratives mais aussi à l'intégration au sein de l'accueil collectif.
- Développer d'autres pistes d'actions, telles que la formation des professionnels de la petite enfance.

LES POINTS FORTS DE LA CRÈCHE

- Un cadre sécurisant et rassurant
- La crèche Flora Tristan offre un environnement sécurisé, tant au niveau des espaces que du mobilier, spécifiquement pensé et adapté aux besoins des jeunes enfants. Les repères temporels, spatiaux et relationnels, stables et cohérents, contribuent à instaurer un climat rassurant pour les enfants et leurs familles. Ce cadre sécurisant favorise le sentiment de sécurité affective, indispensable au développement de l'enfant, et permet des temps de séparation plus sereins.
- Une relation de confiance avec les familles
- L'équipe veille à instaurer une relation de partenariat fondée sur la confiance et le respect mutuel avec les familles. Les transmissions quotidiennes, associées à la disponibilité et à l'écoute des professionnelles, permettent une continuité éducative entre le milieu familial et la crèche, dans l'intérêt de l'enfant.
- Une ouverture aux projets pédagogiques.
- La structure développe des projets pédagogiques porteurs de sens, en lien avec les besoins et les intérêts des enfants. Les propositions autour du sensoriel, du bien-être, de la nature et de l'éveil favorisent la curiosité, l'expérimentation et le développement global des enfants, tout en soutenant une pédagogie respectueuse de leur rythme.

- Un environnement géographique favorable
- La crèche bénéficie d'un emplacement privilégié, à proximité de nombreux lieux culturels et événementiels. Située près de la plage, du marché, du Festival International des Cerfs-Volants de Berck et à courte distance de la médiathèque, cette situation géographique constitue un véritable levier pédagogique. Elle permet de favoriser les sorties, les échanges et les projets d'ouverture sur l'extérieur, en lien avec l'environnement naturel, culturel et social. Ces opportunités renforcent le lien entre la crèche et son territoire, tout en enrichissant les expériences proposées aux enfants.

2.1.2 RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

Le règlement intérieur de la structure est remis aux familles utilisatrices. Il précise les modalités de fonctionnement de la structure, les prestations d'accueil proposées, les modalités d'admission, les horaires ainsi que le mode de calcul des tarifications. Il a été réactualisé en 2024-2025 ainsi que le projet d'établissement, pour le déménagement dans la nouvelle structure avec l'augmentation de la capacité.

2.1.3 TYPES D'ACCUEIL

En 2025, la crèche a accueilli 69 familles et enfants.

L'ACCUEIL RÉGULIER

Cet accueil concerne les enfants âgés de 2 mois et demi à 6 ans maximum, sur la base d'un contrat établi entre le gestionnaire et la famille.

Pour les places ville, 3 commissions d'attributions des places ont lieu dans l'année.

La dernière commission d'admission a eu lieu en Novembre 2025.

47 contrats réguliers ont été signés en 2025

L'ACCUEIL RÉGULIER AU PRÉVISIONNEL

Ce type de contrat est particulièrement adapté aux familles ayant des horaires atypiques, connus peu de temps à l'avance ou variables d'une semaine à l'autre. Il nous permet d'être au plus près des besoins de garde des familles.

17 contrats réguliers au prévisionnel ont été signés en 2025

L'ACCUEIL OCCASIONNEL

Il répond aux besoins ponctuels des familles. Il concerne l'accueil des enfants de 2 mois et demi à 6 ans. Il est toutefois assujéti à la disponibilité de la structure, et nécessite une période d'adaptation de l'enfant dans la structure. La tarification est établie en fonction des heures réservées.

5 contrats occasionnels ont été signés en 2025

L'ACCUEIL D'URGENCE

Les cas présentant un caractère d'urgence sont étudiés par la direction, afin de répondre parfaitement à la demande. La durée de cet accueil est appréciée par la commission d'admission.

L'accès à l'accueil d'urgence est conditionné aux raisons suivantes :

- Les parents dont l'absence de mode de garde pourrait entraîner un renoncement à un stage ou un emploi.
- Des situations familiales exceptionnelles (raisons de santé, accouchement, séparation, etc...) imposant le besoin d'un relais pour la garde de l'enfant.
- Une indisponibilité non prévue du mode de garde habituel.
- Les demandes des partenaires sociaux (Protection Maternelle Infantile, Département de la Loire, etc...).
- L'accueil d'urgence est un accueil limité dans le temps, renouvelable selon la situation.

La directrice de la crèche, en lien avec les partenaires, évalue le caractère d'urgence de la situation et décide de l'attribution (ou de la non-attribution) d'une place d'urgence.

Pas de contrat d'accueil en urgence en 2025

L'ACCUEIL DES ENFANTS PORTEURS D'UN HANDICAP OU ATTEINTS D'UNE MALADIE CHRONIQUE

Sur l'année 2025, nous avons mis en place 3 PAI, concernant des problèmes respiratoires (Asthme du nourrisson).

2.2 TARIFICATION

Cette année Sur la période du 1^{er} janvier au 31 août 2025, les ressources mensuelles à retenir sont les suivantes :

- Ressources mensuelles plancher : 801 € de janvier à août 2025.
- Ressources mensuelles plafond : 7 000 € de janvier à août 2025.

Cette année la CAF a changé les ressources mensuelles plafond au 1^{er} septembre 2025, les ressources mensuelles de septembre à décembre 2025 sont les suivantes :

- Ressources mensuelles plancher : 801 € de septembre à décembre 2025.
- Ressources mensuelles plafond : 8 500 € de septembre à décembre 2025.

Sur l'année 2025, en application du barème PSU, on constate d'après le tableau ci-dessous que :

- Les familles déclarent entre 0 et 22 968.17 € de revenus mensuels
- Les quotients familiaux s'étendent de 0 à 9187 €, le maximum étant en hausse sur l'année 2025.
- Le nombre d'enfants par famille est de 1 à 3
- Tarif AEEH pour 2 familles dont 1 enfant AEEH
- **Le tarif horaire moyen est de 2.17 €.**

	Revenu	Quotient Familial	Nombre d'enfants	Tarif
Minimum	0 €	0	1	0.33
Maximum	22 968.17	9187	3	4.33 puis 5.26
Moyenne				2.17

$$\text{Taux horaire} = \text{revenu mensuel N-2} \times \text{taux d'effort}$$

Le taux d'effort varie en fonction du nombre d'enfants par foyer :

2025	1 enfant	2 enfants	3 enfants	De 4 à 7 enfants	Plus de 7 enfants
Classique	0,06190 %	0,05160 %	0,04130 %	0,03010%	0,02060 %
Handicap	0,05160 %	0,04130 %	0,0310 %	0,02060 %	0,02060 %

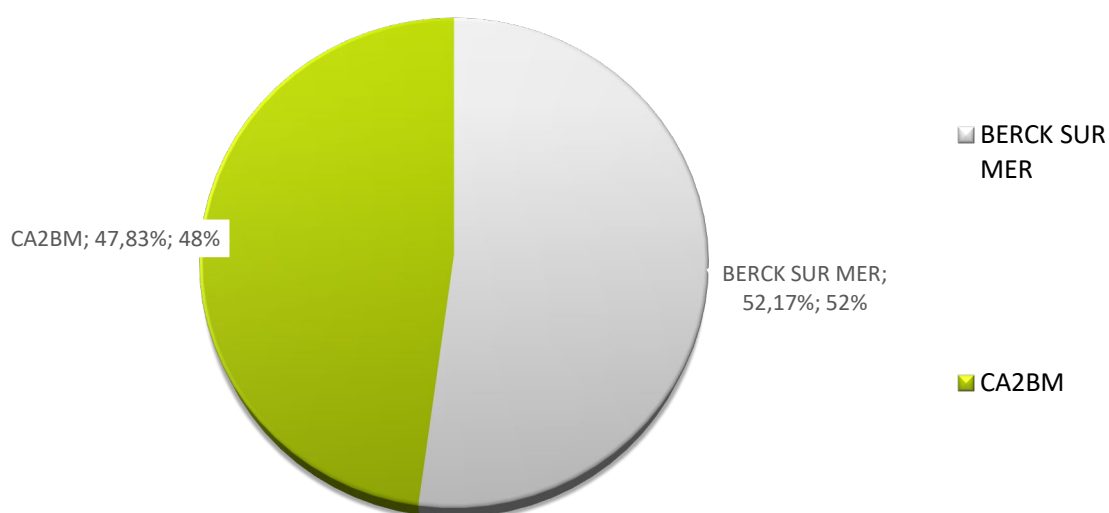
Ces tarifs incluent le prix des repas, les collations, le lait maternisé et les changes fournis aux enfants (les laits de régime sont fournis par les parents).

Si une famille a un enfant handicapé à charge, elle se voit appliquer automatiquement le tarif inférieur du barème. Nous appliquons les barèmes fixés par la Prestation de Service Unique (PSU) déterminés par la Caisse Nationale des Allocations Familiales. Cette participation financière de la CNAF complète le paiement des parents.

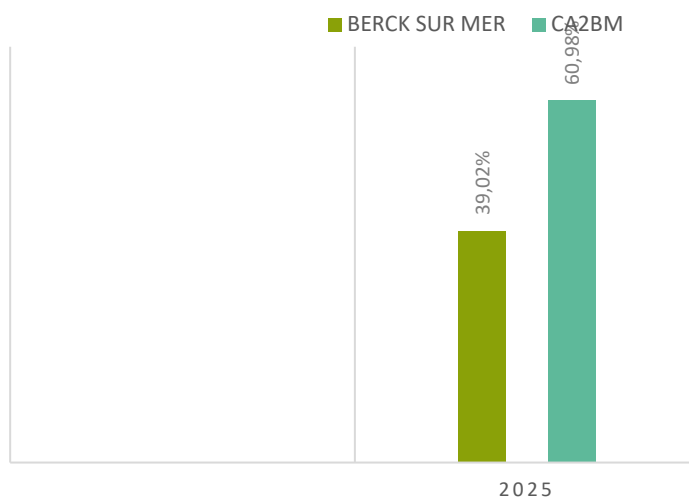
L'accès internet au service CDAP permet à la direction de consulter les revenus des usagers de l'année N-2 pour fixer le tarif horaire aux familles.

2.2.1 ORIGINE GÉOGRAPHIQUE DES FAMILLES :

L'origine des familles se répartit comme suit :



Sur 69 familles accueillies, 36 habitent sur Berck et 33 sur la CA2BM.



Commune	Nombre de familles accueillies en 2024
BERCK SUR MER	36
CA2BM	33
TOTAL	69

Sur 69 enfants accueillis, 52.17 % résident sur Berck sur mer et 47.83 % sur la CA2BM

2.2.2 FRÉQUENTATION EN HEURES FACTUREES

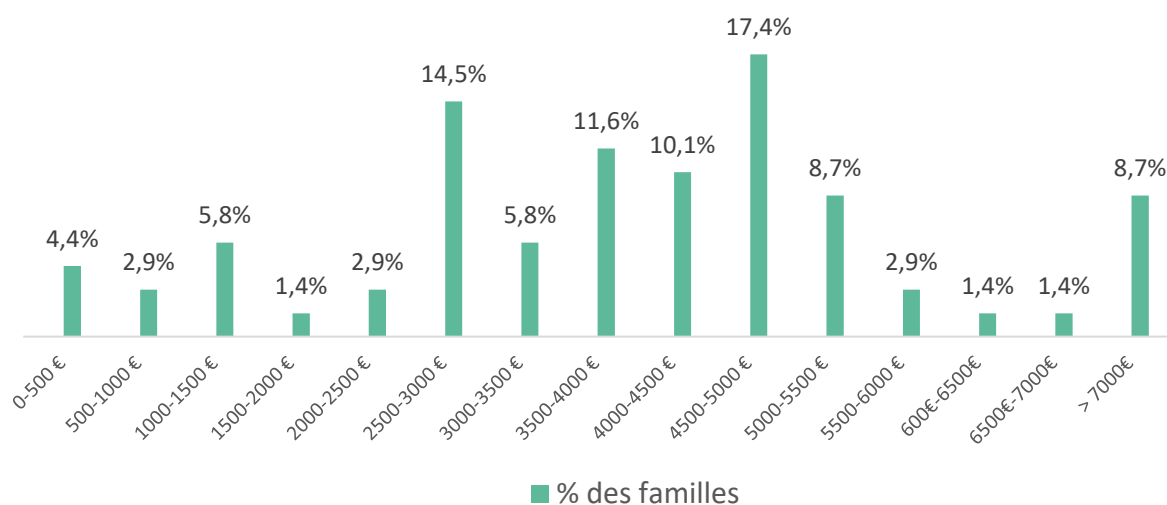
L'accueil occasionnel demeure peu important.

Nous accueillons beaucoup de parents « sans planning » de travail ou avec des plannings atypiques, auxquels nous appliquons les contrats « réguliers au prévisionnel », plus souples et mieux adaptés.

2.2.3 LES ENFANTS SONT RÉPARTIS PAR PLACE, COMME SUIV :

Commune	DSP	Nombre d'enfants accueillis en 2025
BERCK SUR MER et CA2BM	20 PLACES	44
CHAM	5 PLACES	9
AP/HP	7 PLACES	13
SRIAS	1 PLACE	3
TOTAL	33 PLACES	69

2.2.4 LE REVENU MENSUEL DES FAMILLES :



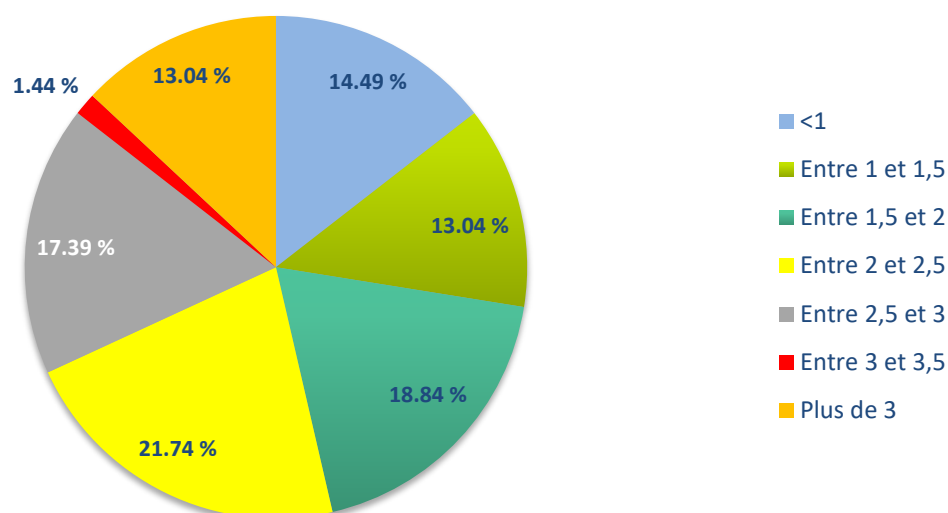
Les revenus mensuels des familles accueillies reflètent une hétérogénéité certaine, allant de 0 à 22 968.17€.

La majorité des familles se situent dans une tranche de revenus entre 4500€ et 5000€.

7.3 % des familles cependant se situent en dessous du seuil de pauvreté et affichent un revenu en dessous de 1000€ et 23.1 % des familles ont des revenus mensuels supérieurs à 5000€ ce pourcentage est stable par rapport à l'année 2024.

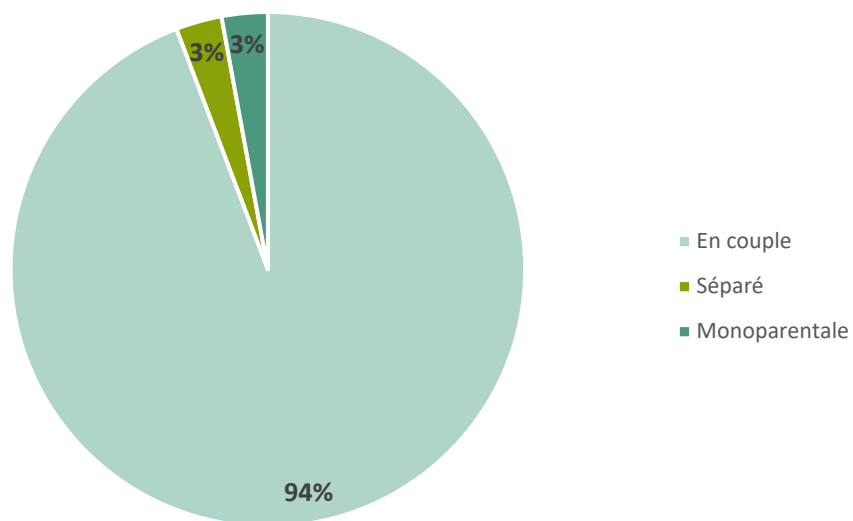
2.2.5 RÉPARTITION DES FAMILLES SELON LE TARIF HORAIRE :

Répartition des familles en fonction de leur tarif horaire



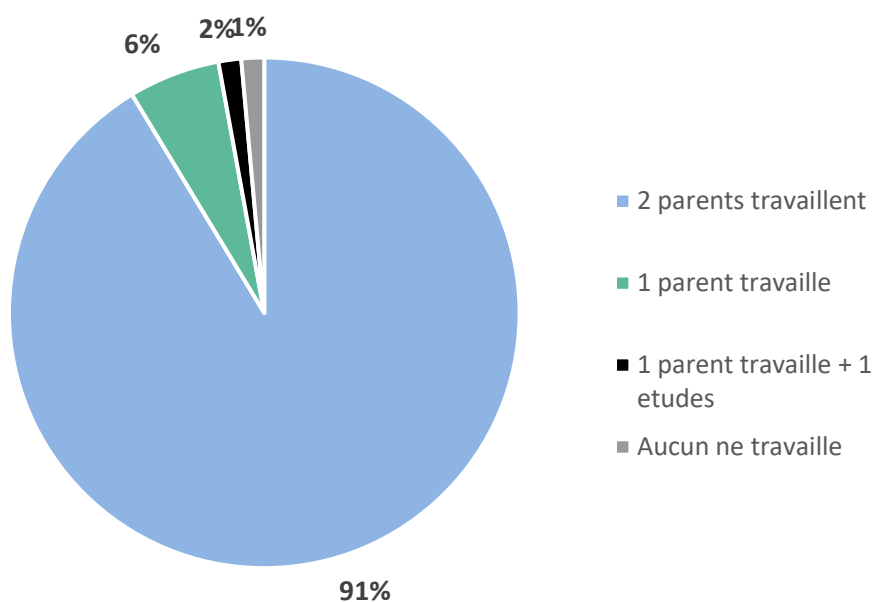
2.2.6 LA SITUATION FAMILIALE DES FAMILLES

Situation familiale des familles



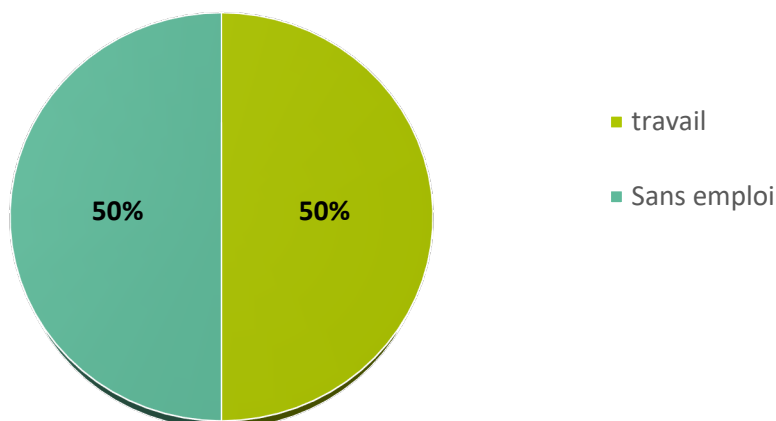
2.2.7 LA SITUATION PROFESSIONNELLE DES FAMILLES

Situation professionnelle des familles



2.2.8 SITUATIONS PROFESSIONNELLES DES FAMILLES MONOPARENTALES

Situation professionnelle des familles monoparentales



Le nombre de familles monoparentales diminue, il est donc important de faire des statistiques différentes sur la situation professionnelle des parents en fonction de leur situation familiale.

2.3 ANALYSE DE L'ACTIVITÉ

2.3.1 BILAN DES ACCUEILS SUR L'ANNÉE 2025

69 inscriptions ont été générées sur la période :

- 69 inscriptions réparties en 47 contrats réguliers, 17 contrats réguliers au prévisionnel et 5 occasionnels.

Au regard de ces éléments nous pouvons constater que le nombre de contrats réguliers et les contrats réguliers au prévisionnel sont significativement supérieur au nombre de contrats occasionnels.

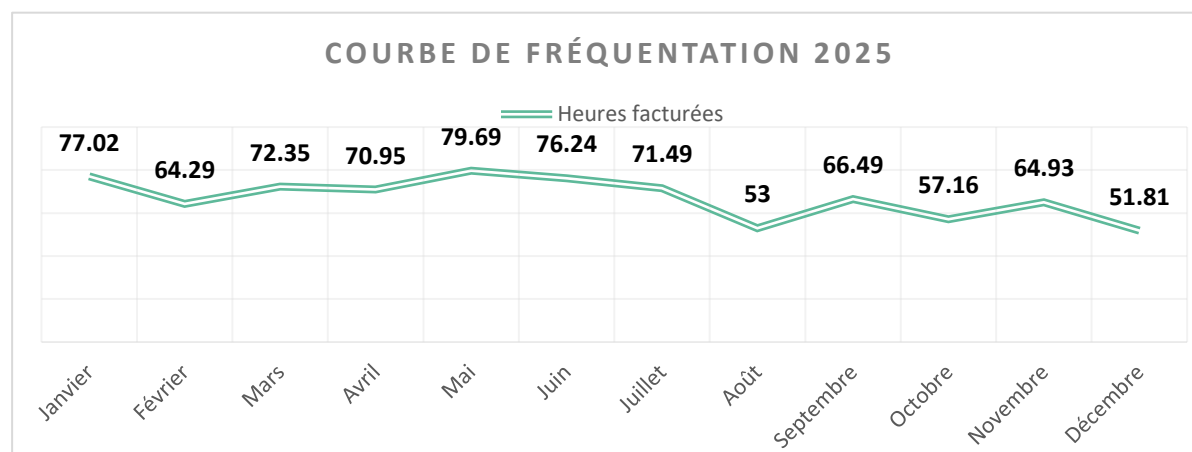
Les contrats réguliers au prévisionnel sont surtout demandés pour le personnel hospitalier et les commerçants.

Chaque début de mois, les familles qui ont un contrat régulier précisent sur un document mensuel les absences de leur enfant pour le mois suivant. Ces données vont permettre à la structure de déterminer les places ainsi que les plages horaires disponibles pour le mois prochain. À partir de ces éléments, la structure attribue aux enfants en contrat occasionnel toutes les plages disponibles en fonction des demandes.

2.3.2 TAUX D'OCCUPATION

Taux de fréquentation de « FLORA TRISTAN » de janvier à décembre 2025

2024	Nombre de jours ouverts	Heures facturées	Heures réalisées	Taux d'occupation / heures facturées	Taux d'occupation / heures réalisées
Janvier	19	4 170.40	4 054.25	77.02%	74.87%
Février	20	3 664.40	3 442.75	64.29%	60.40%
Mars	21	4 330.15	4 418.50	72.35%	73.83%
Avril	18	3 639.65	3 307.25	70.95%	64.47%
Mai	13	3 175.40	2 836.25	79.69%	71.18%
Juin	20	4 673.40	4 708.50	76.24%	76.81%
Juillet	22	4 820.90	4 530.50	71.49%	67.19%
Août	5	812.25	843	53%	55.01%
Septembre	21	4 279.75	4 186.75	66.49%	65.05%
Octobre	23	4 029.25	3 860.25	57.16%	54.76%
Novembre	18	3 582	3 395	64.93%	61.54%
Décembre	18	2 858.50	3 042.75	51.81%	55.15%
TOTAL	218	44 036.05	42 625.75	67.60%	65.44%



Récapitulatif de l'année 2025 :

- 218 jours d'ouverture.
- Taux d'occupation facturé : 67.60%.
- Taux d'occupation réalisé : 65.44%.
- Taux de facturation : 103.31 %.

Suite au déménagement en mai 2025 et une nouvelle modulation à 33 places, nous constatons un taux d'occupation stable mais à partir du mois d'août une baisse dû à 26 départs à l'école et des demandes en baisse aux commissions crèche par rapport à un faible taux de natalité sur le secteur.

2.4 FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE

- Les ateliers
- Les sorties
- Les portes ouvertes
- Les moments festifs
- Projets spécifiques mis en place

Le projet pédagogique annuel de la crèche s'inscrit dans une démarche de continuité éducative, de respect du rythme de l'enfant et de coéducation avec les familles. Il vise à offrir aux enfants un environnement bienveillant, riche en découvertes et en expériences sensorielles, favorisant leur épanouissement global et leur autonomie au quotidien.

L'ARRIVÉE DU PRINTEMPS

À l'occasion du retour du printemps, nous proposons une journée d'activités conviviales ouvertes aux parents. Cette célébration met en avant la nature, les couleurs et les sens, sans référence religieuse. Les familles sont invitées à partager un moment privilégié autour d'ateliers créatifs, sensoriels et d'un goûter collectif.

LA SEMAINE DU GOÛT

La crèche participe chaque année à la Semaine du goût. Les enfants découvrent les saveurs, les couleurs et les textures à travers la réalisation de recettes simples et variées. Ces ateliers culinaires permettent d'éveiller la curiosité, de favoriser l'autonomie et de sensibiliser à une alimentation équilibrée et de saison.

LES SORTIES AU MARCHÉ

Un mercredi par mois à partir du printemps, les enfants se rendent au marché couvert de la commune. Cette sortie favorise les échanges intergénérationnels, la découverte des produits frais et de saison, et renforce le lien avec la vie locale. Les fruits et légumes achetés servent ensuite à la préparation de soupes, smoothies ou autres recettes partagées en crèche.

EXPLORATION SENSORIELLE

Chaque mercredi matin, la crèche propose une séance collective dédiée à l'exploration sensorielle. Les enfants expérimentent librement à travers la lumière, les sons, les textures et les odeurs. Ces moments favorisent la détente, la concentration, la communication et la découverte du corps.

SORTIES EXTÉRIEURES HEBDOMADAIRES

Chaque semaine, une sortie extérieure est organisée afin de permettre aux enfants de découvrir leur environnement, d'explorer la nature, de bouger et d'observer les changements saisonniers.

L'ATELIER PÂTISSERIE

Tous les jeudis matin, un atelier pâtisserie est proposé. Les enfants participent activement à la confection d'un gâteau, développant ainsi leur motricité fine, leur autonomie et le plaisir du partage.

LES CERFS-VOLANTS DE BERCK

Au mois d'avril, la crèche profite du célèbre événement des Cerfs-Volants de Berck. Avec l'accord des parents, une sortie est organisée sur l'esplanade pour admirer le spectacle aérien. En parallèle, les enfants confectionnent des moulins à vent ou de petits cerfs-volants, prolongeant ainsi la découverte à travers une approche artistique.

LES TEMPS FESTIFS DE L'ANNÉE

Tout au long de l'année, la crèche célèbre différents temps forts tels que la fête de l'automne (Halloween), le carnaval, la fête du printemps et la fin d'année. Ces moments festifs sont l'occasion de partager des activités créatives et sensorielles, de renforcer les liens entre familles et professionnels, et de valoriser la joie d'être ensemble.

SORTIE PIQUE-NIQUE DE FIN D'ANNÉE

Une sortie pique-nique est organisée pour les enfants quittant la crèche pour l'école. Ce moment symbolique permet de marquer le passage, de valoriser les acquisitions et de partager un temps convivial.

LA SEMAINE DE LA PETITE ENFANCE

La crèche participe chaque année à la Semaine de la petite enfance, autour du thème national. Des ateliers d'exploration ludique sont proposés, invitant à l'éveil, à la découverte et à la coopération. Les parents sont invités à partager ces moments privilégiés.

LES PORTES OUVERTES DE LA COMMUNE

En collaboration avec les autres structures de la ville, la crèche a participé le 22 novembre aux portes ouvertes, en proposant cette année des ateliers autour du bien-être et de la détente, mettant en avant la qualité de l'accueil et le professionnalisme des équipes.

LES SORTIES À LA MÉDIATHÈQUE

Deux à trois fois par an, les enfants se rendent à la médiathèque de Berck-sur-Mer. Ils participent à un atelier lecture, découvrent de nouveaux albums et empruntent des livres pour la crèche. Ils participent également au projet 'Rire aux éclats', où parents et enfants votent pour leur livre préféré.

LA KERMESSE DE FIN D'ANNÉE

La kermesse annuelle, organisée en juillet, marque la fin de l'année. Des stands ludiques et des ateliers sont proposés, réunissant parents, enfants et professionnels dans un climat chaleureux et festif.

LES FÊTES DE FIN D'ANNÉE

Pour clore l'année, une matinée d'activités manuelles et sensorielles est organisée, ouverte aux parents. Un goûter festif rassemble ensuite l'ensemble des familles. Une intervenante extérieure vient également proposer deux spectacles adaptés aux différents âges des enfants.

CONCLUSION

Ce projet pédagogique annuel reflète la volonté de l'équipe d'offrir à chaque enfant un cadre sécurisant, stimulant et bienveillant, favorisant son développement global et l'éveil de sa curiosité. L'implication des familles et la richesse des projets partagés permettent de tisser un lien fort entre la crèche et les parents.

2.5 L'ACCUEIL DES STAGIAIRES

Sur l'année 2025, nous avons accueilli 14 stagiaires.

Les stages sont de formation différente :

- 1 Stagiaire infirmière, 2 stagiaires auxiliaire de puériculture, 1 élève aide-soignante.
- 2 BAC pro SAPAT, 5 Bac pro ASSP
- 1 stagiaire seconde
- 2 Stagiaires 3eme

La durée des stages est variable, elle peut être de 1 semaine à 4 semaines. La durée d'un stage moyen en 2025 est de trois semaines.

2.6 LA FORMATION DES PROFESSIONNELS

Thème	Date	Type de formation : individuelle ou collective
I NOE	19 et 20 juin	Individuelle
QUALITE DE L'AIR		Webinaire collectif
Eve et leo		Webinaire collectif
VAE EJE		Individuelle

Atouts – faiblesses : Pas de demande des salariés car les formations proposées sont trop éloignées et nécessitent 2 à 4 jours d'éloignement de leur vie familiale.

LES TEMPS D'ÉCHANGES EN ÉQUIPE

	Date	Thème(s) abordé(s)	Les professionnels mobilisés
Réunions d'équipe	1 fois par mois souvent le lundi de 18h à 19h30	Préparations des moments festifs, portes ouvertes, sorties, semaine petite enfance, informations DRH et questions diverses.	Toute l'équipe
Supervision			
Les groupes d'analyses de pratiques	11 séances de 1H30		Toute l'équipe en demi groupe
Les journées pédagogiques	3 journées (15 janvier, 25 août et 10 novembre)	1 Avec l'association Gamins exceptionnels, sensibilisation au snoezelen 2 Les transmissions 3 EPI, lutte contre le feu.	Toute l'équipe
Autre : Réflexion suite au déménagement	2 mai	Mise en place d'une journée type dans les nouveaux locaux.	Toute l'équipe

3 LES INDICATEURS DE QUALITÉ DU SERVICE

3.1 MODE DE PILOTAGE DE LA DÉLÉGATION

La CCSPL (commission consultative des services publics locaux) a eu lieu le 16 juin 2025.

Elle a pour objectif d'évaluer, suivre et contrôler les résultats produits par le délégataire mais aussi de définir les grandes orientations en cohérence avec les autres actions de la collectivité en matière d'animation sociale en direction de la population.

Il permet également :

- D'assurer une meilleure information sur l'évolution de l'action,
- D'ajuster les actions si nécessaires
- D'évaluer l'action menée en cohérence avec la politique d'animation locale,
- De confirmer que la commande passée est bien honorée.

Tout au long de l'année, nous travaillons en étroite collaboration avec la coordinatrice petite enfance de la ville de Berck sur Mer.

3.2 QUALITÉ DES PRESTATIONS PROPOSÉES

3.2.1 QUALIFICATION DU DÉLÉGATAIRE

Léo Lagrange veille à une mise en réseau des professionnels intervenant dans leurs différents domaines. Il est important de soutenir chaque salarié dans sa pratique professionnelle, de favoriser les rencontres et échanges.

LE RÉSEAU « LÉO LAGRANGE »

La directrice participe au Réseau territorial Petite Enfance Léo Lagrange. C'est l'occasion de développer les compétences internes du réseau (information de la Fédération, mises à jour réglementaires, amélioration des procédures...) et d'échanger sur les différentes pratiques.

LE PARTENARIAT AUTOUR DE L'ACCOMPAGNEMENT DE L'ENFANT ET DE SA FAMILLE

● **La médiathèque intercommunale**

Multiples projets peuvent en découler : Prêts de livres, de supports audio et vidéo, déplacement annuel au sein de la médiathèque.

Deux à trois sorties par an sont organisées à partir du printemps. La section des grands se rend à la médiathèque où une conteuse leur lit des histoires et leur propose des jeux. Les enfants peuvent ensuite emprunter un livre pour la semaine.

Actuellement, nous participons au « comité lire aux éclats ».

La crèche est un partenaire actif pour le comité lecture, où une référente de section s'y rend tout en sachant que ce comité est ouvert à tous.

Pour clôturer le comité chaque année, une malle de livres voyage de famille en famille pour élire le livre préféré. A la fin, la médiathèque offre une journée récréative avec l'écrivain et offre la malle à chaque structure partenaire.

L'hôpital maritime AP/HP de Berck sur mer

Une convention a été mise en place pour associer les enfants accueillis à la crèche Flora Tristan à certaines activités ludiques comme par exemple, dans le cadre de l'animation au niveau du jardin dans une démarche intergénérationnelle.

Les Associations et institutions du territoire

Ateliers culturels, ateliers sportifs, organisation d'événements conviviaux, participation aux événements locaux, communication, ...

Inter-médiatrice du service Accueil Pour Tous

L'accueil d'enfants, en particulier pour les parents isolés et en parcours d'insertion professionnelle, constitue un frein majeur au retour à l'emploi. Nous travaillons en partenariat avec l'inter médiatrice petite enfance du service accueil pour tous de l'EPDEF du Montreuillois. Un accueil occasionnel peut être étudié en fonction des disponibilités. Si c'est un accueil régulier, la demande sera étudiée lors de la commission d'attribution des places en donnant une priorité à la place réservée.

Le CMP et la MDS

Echanges, orientation, synthèses...

LE CAMSP du Montreuillois

Le CAMSP a pour mission de dépister et de proposer une cure ambulatoire et une rééducation pour des enfants présentant des déficits sensoriels, moteurs ou mentaux. Ils accueillent des enfants âgés de 0 à 6 ans.

Echanges, orientation, synthèses....

LE PARTENARIAT D'ACTIONS OU DE PROJETS COLLECTIFS

Les autres EAJE de la commune

Participation aux commissions d'attribution des places, à certaines réunions du service petite enfance et la mise en place d'actions communes.

Le RPE

Relais d'informations, participation aux réunions du RPE dans le cadre de leur mission d'observation d'accueil du jeune enfant.

Les écoles maternelles

Activités passerelles mises en place en partenariat avec les directeurs des écoles maternelles afin de faciliter l'entrée à l'école. Des réunions transversales sont mises en place chaque année afin de programmer les visites des écoles pour les primo-scolaires par des visites des écoles des équipes petite enfance. Puis mise en place, de visites des écoles avec les familles et rencontre avec les directeurs des écoles maternelles. Mise en place d'une rentrée scolaire échelonnée pour les primo-arrivants.

ALSH

Les EAJE de la ville de Berck participent à une action passerelle avec l'ALSH maternel de la ville sur le même principe que les écoles.

3.2.2 QUALIFICATION DES PERSONNELS

Des profils de poste ont été élaborés pour chaque corps de métier intervenant au sein de la crèche.

Pour renforcer l'intervention des professionnelles et enrichir les compétences individuelles, nous faisons appel à des spécialistes possédant des compétences spécifiques. L'approche pluridisciplinaire permet d'enrichir et d'améliorer les conditions d'accueil proposées au public.

PROFESSIONNELLE FORMÉE À L'APP

Un intervenant spécialisé dans l'analyse de la pratique professionnelle intervient lors de séances d'analyse de la pratique professionnelle, ce qui consiste à faire réfléchir l'équipe éducative sur leurs pratiques professionnelles et sur leur positionnement auprès des enfants et des familles.

3.2.3 OUTILS DE MESURE DE LA SATISFACTION DES USAGERS

- Site Internet, plaquette d'informations,
- Livret d'accueil,
- Affichage,
- Enquête de satisfaction,
- Conseil de crèche

Un questionnaire de satisfaction est remis aux familles chaque année, afin que la structure s'adapte au mieux à la demande.

Un livret de suivi est donné à chaque famille lors de l'inscription pour approfondir les connaissances et les besoins de l'enfant et celle-ci le donne au professionnel lors de la familiarisation.

3 points d'affichage à l'entrée de la structure avec 1 infos sanitaire, 2 pour les familles, 3 affichage obligatoire puis sur un support mural mise à disposition du RF et PE.

L'application KIDIZZ pour les informations diverses, invitations, ...

Mise en place du conseil de crèche, en 2026.

Réflexion sur une plaquette ou Flyers qui présente la structure.

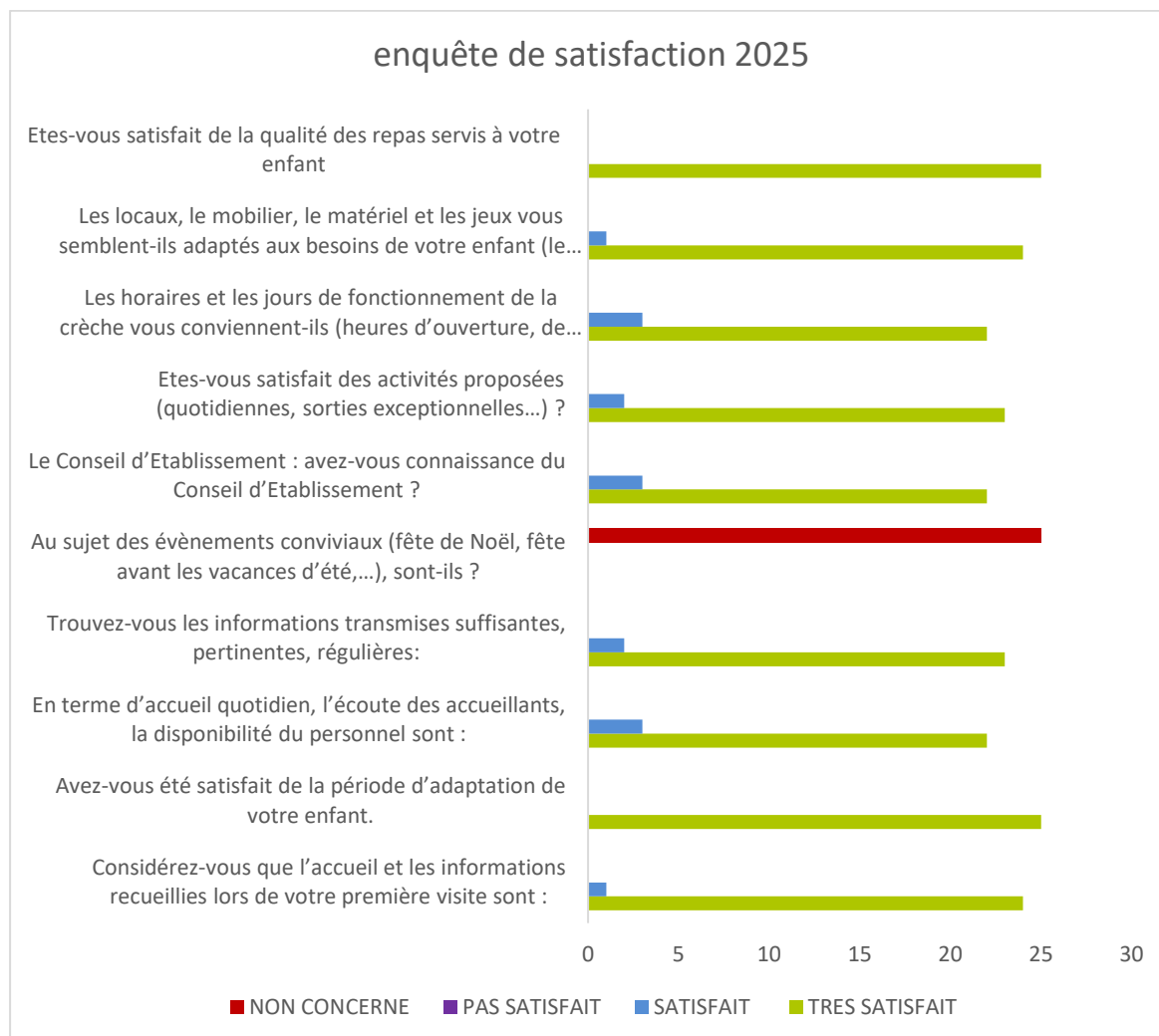
Affiches pour prévenir des événements : Kermesse, goûters des familles, invitations, ...

Les temps d'échanges quotidiens matin et soir sont très importants. Ils sont souvent favorisés le soir par la disponibilité des parents.

Les goûters parents, plusieurs événements festifs ont été mis en place, la participation des familles est toujours importante.

Les questionnaires de satisfaction annuels ont été distribués cette année aux familles et les retours sont très satisfaisants, réalisation faite par Kidizz et mail mais uniquement 36% de retour.

Sur l'ensemble des familles enquêtées, seules 25 ont répondu. Le taux de satisfaction (satisfait et très satisfait) s'élève à 90%.



4 LES COMPTES DE LA DÉLÉGATION

L'association applique le règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général, sous réserve des dispositions spécifiques prévues par le règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels complété par le règlement ANC n°2022-06 applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025.

4.1 MÉTHODES ET ÉLÉMENTS DE CALCUL

La Fédération Léo Lagrange développe des activités dans les secteurs de l'animation, la petite enfance et la formation pour le compte de collectivités territoriales sur l'ensemble du territoire national. Son organisation lui permet de répondre au mieux aux exigences de gestion d'un service public délégué.

La Fédération Léo Lagrange regroupe l'ensemble de ces activités par métier au sein de trois structures juridiques autonomes et sept sociétés par actions simplifiées (à associé unique) appartenant au périmètre économique de la Fédération Léo Lagrange.

L'interlocuteur direct du délégant est ainsi Léo Lagrange Petite Enfance qui assume la responsabilité de la mission qui lui est confiée.

Au niveau local, et dans un souci à la fois de décentralisation et de proximité vis à vis des usagers, le dispositif délégué constitue un site disposant d'un directeur affecté et d'une équipe permanente de professionnels salariés.

Dans ce cadre, les fonctions sont réparties de la façon suivante :

- Les fonctions opérationnelles sur le site ;
- Les fonctions de pilotage relevant de la structure juridique délégataire ;
- Les fonctions administratives, financières et sociales ;
- Des fonctions mutualisées au niveau fédéral (étude, recherche et développement, relations sociales et ressources humaines, trésorerie, juridique et équipement informatique de gestion).

L'organisation du système d'information comptable de la fédération et de ses structures juridiques correspond à cette répartition des fonctions. Elle permet d'enregistrer, au niveau approprié, les produits et les charges affectables directement au site en gestion tant pour ses fonctions propres de gestion que pour sa quote-part des charges mutualisées au niveau national.

Le compte-rendu financier relatif à un contrat de délégation de service public, établi sous la responsabilité de l'établissement délégataire, regroupe l'ensemble des produits et des charges imputables à ce contrat, selon les règles exposées ci-dessous.

4.2 ÉLÉMENTS DU COMPTE DE RÉSULTAT

Produits

Les produits inscrits dans le compte rendu financier regroupent l'ensemble des produits d'exploitation comptabilisés en application du contrat :

- La participation des usagers des services,
- La participation financière du délégant prévue au contrat,
- La Prestation de Service Unique (PSU) versée par la CAF ou la MSA.

Charges

Les charges inscrites dans le compte rendu financier comprennent :

- **Les charges directes**, exclusivement imputables au contrat,
- **Les charges calculées** affectées au contrat,
- **Les charges réparties** : la quote-part, imputable au contrat, des charges communes.

Les charges directes comprennent les dépenses courantes d'exploitation engagées par l'équipe opérationnelle du site :

- Les achats de biens et services,
- Les services externes,
- Les charges de personnels et taxes, etc...

Les charges calculées sont les charges calculées, selon des critères économiques, au titre des investissements et sont affectées à chaque site selon l'utilisation faite des investissements.

Les charges réparties sont comptabilisées au niveau de la structure juridique et réparties au prorata des produits d'exploitation des services ou du personnel affecté. Elles concernent les fonctions de direction et de pilotage, de traitements administratifs et comptables, de gestion sociale des personnels, de contrôle de gestion et de commissariat aux comptes.

4.3 COMPTE DE RÉSULTAT

Cf. ci-après

LEO LAGRANGE PETITE ENFANCE	Exercice clos le : 31/12/2025
BERCK SUR MER - FLORA TRISTAN	

COMPTE DE RÉSULTAT

	31/12/2025	31/12/2024
	Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Participation des usagers	95 599	
Participation de la collectivité	60 000	
Prestations de services	301 920	
<i>dont CAF - Bonus Territoire</i>	<i>56 881</i>	
Autres prestations	126 000	
MONTANT NET DES PRODUITS D'EXPLOITATION	583 519	-
Production stockée	-	-
Production immobilisée	-	-
Subventions d'exploitation	-	-
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	637	-
Cotisations	-	-
Autres produits	-	-
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (1) (I)	584 156	-
CHARGES D'EXPLOITATION		
Alimentation	9 300	
Depenses activités	1 284	
Produits d'entretien - Hygiène	6 350	
Redevance locaux	-	
Entretien et maintenance	4 883	
Rémunération du délégataire	56 084	
Autres achats et charges externes	96 547	
Impôts, taxes et versements assimilés	37 929	-
Salaires et traitements	322 004	-
Charges sociales	69 711	-
Autres charges de personnel	-	-
Dotations aux amortissements sur immobilisations	632	-
Dotations aux provisions sur immobilisations	-	-
Dotations aux provisions sur actif circulant	-	-
Dotations aux provisions pour risques et charges	1 445	-
Autres charges	720	-
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (3) (II)	606 891	-
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	- 22 734	-
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Excédent attribué ou déficit transféré (III)	-	-
Déficit supporté ou excédent transféré (IV)	-	-
PRODUITS FINANCIERS		
De participations (4)	-	-
Autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (4)	-	-
Autres intérêts et produits assimilés (4)	-	-
Reprises sur provisions et transferts de charges	-	-
Différences positives de change	-	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	-	-
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements et aux provisions	-	-
Intérêts et charges assimilées (5)	-	-
Différences négatives de change	-	-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)	-	-
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)	-	-
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (I-II+III-IV+V-VI)	- 22 734	-

LEO LAGRANGE PETITE ENFANCE	Exercice clos le : 31/12/2025
BERCK SUR MER - FLORA TRISTAN	

COMPTE DE RÉSULTAT

	31/12/2025	31/12/2024
	Total	Total
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	-	-
Sur opérations en capital	-	-
Reprises sur provisions et transferts de charges	-	-
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	-	-
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	-	-
Sur opérations en capital	-	-
Dotations aux amortissements et aux provisions	-	-
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	-	-
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-	-
Impôts sur les bénéfices (IX)	-	-
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	584 156	-
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX)	606 891	-
5 - SOLDE INTERMEDIAIRE	- 22 734	-
+ Report de ressources non utilisées des exercices antérieurs	-	-
- Engagements à réaliser sur ressources affectées	-	-
6 - EXCEDENT OU DEFICIT	- 22 734	-
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) dont redevances sur crédit-bail mobilier		
dont redevances sur crédit-bail immobilier		
(3) dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(4) dont produits concernant des entreprises liées		
(5) dont intérêts concernant des entreprises liées		
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Produits		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
TOTAL		
Charges		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations		
Personnel bénévole		
TOTAL		



LEO LAGRANGE PETITE ENFANCE

Siège social :

**150 rue des Poissonniers
75018 paris**

Services administratifs :

**2 rue Maurice Moissonnier
69517 VAULX-EN-VELIN CEDEX**

petite-enfance@leolagrange.org